



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 septembre 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

#### Vingt-neuvième session

Genève, 12-16 décembre 2011

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention**

### Activités du Bureau

#### Note du secrétariat

## I. Introduction

1. Conformément à son mandat (ECE/EB.AIR/91/Add.1, annexe I), le Bureau de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance joue le rôle d'instance intersessions chargée de lancer des actions stratégiques et de coordonner les opérations, notamment de prendre des décisions en cas d'urgence. En vertu de ce mandat, toute décision de fond est notifiée à l'Organe exécutif. Le secrétariat a élaboré le présent document à des fins de notification comme prévu par le mandat.

## II. Réunions du Bureau en 2011

2. À sa vingt-huitième session, en 2010, l'Organe exécutif a élu M. M. Williams (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) Président. Les personnes suivantes ont été élues Vice-Présidents: M. R. Ballaman (Suisse), M. P. Meulepas (Belgique), M<sup>me</sup> F. San Martini (États-Unis), M. T. Johannessen (Norvège), M<sup>me</sup> N. Karpova (Fédération de Russie) et M<sup>me</sup> S. Vidic (Croatie). Conformément au paragraphe 3 de l'article 20 du règlement intérieur, la Fédération de Russie a désigné M. S. Vasiliev pour remplacer M<sup>me</sup> N. Karpova, qui n'était pas en mesure d'exercer ses fonctions de membre du Bureau en raison de son départ du Ministère des ressources naturelles. Par ailleurs, un représentant de la Commission européenne a été invité à assister aux réunions du Bureau en qualité d'observateur afin d'assurer une coordination efficace avec les activités de la Commission européenne dans le domaine de la pollution atmosphérique.

3. À ce jour, le Bureau a tenu deux réunions en 2011: le 15 avril et le 16 septembre. Il a aussi prévu de tenir une troisième réunion le 12 décembre avant l'ouverture de la vingt-neuvième session de l'Organe exécutif.

### **III. Activités en rapport avec l'Organisation maritime internationale**

4. Dans sa décision 2010/2, l'Organe exécutif a prié son président de faire part à l'Organisation maritime internationale (OMI) de son inquiétude quant aux effets des émissions de noir de carbone sur le climat et la santé, et de la prier instamment d'adopter des prescriptions destinées à réduire les émissions de noir de carbone dues au transport maritime international, en particulier dans les zones où ces émissions affectent le climat de l'Arctique.

5. En janvier 2011, le Président de l'Organe exécutif a adressé une lettre au Secrétaire général de l'OMI dans laquelle il lui faisait part des conclusions du rapport du Groupe d'experts du noir de carbone. Cette lettre soulignait les effets des émissions de noir de carbone dans l'Arctique et les décisions prises par l'Organe exécutif à cet égard et priait instamment l'OMI d'étudier la possibilité de prendre des mesures visant à réduire les émissions de noir de carbone dues au transport maritime dans l'Arctique et à proximité.

6. L'OMI a répondu à la lettre en février 2011, en donnant des informations au sujet des débats récents du Comité de la protection du milieu marin (CPMM) de l'OMI et de son Sous-Comité des liquides et gaz en vrac. Elle a indiqué que les principales conclusions du rapport du Groupe d'experts du noir de carbone avaient été résumées dans un document interne présenté à la quinzième session du Sous-Comité. Le Sous-Comité avait décidé de solliciter des instructions plus précises sur la manière de traiter la question du noir de carbone, et invité les États membres et les organisations internationales à présenter des documents contenant des propositions concrètes pour permettre un examen plus approfondi de la question. Il a invité l'Organe exécutif, par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Europe, à étudier la possibilité de présenter des propositions concrètes au CPMM lors de sessions futures.

7. Le Bureau, en coopération avec le secrétariat, a établi et présenté un document sur la réduction des émissions de noir de carbone dues au transport maritime dans l'Arctique à la soixante-deuxième session du CPMM, tenue du 11 au 15 juillet 2011 (MEPC 62/4/3). Le document a souligné les effets bénéfiques importants qui pourraient être obtenus sur le plan de la santé publique en réduisant les particules noires riches en carbone, ce qui ralentirait aussi le rythme du réchauffement dans la région de l'Arctique.

8. Le CPMM est convenu d'un plan de travail pour remédier aux effets des émissions de noir de carbone dues au transport maritime dans l'Arctique et a chargé le Sous-Comité des liquides et gaz en vrac: d'élaborer une définition pour les émissions de noir de carbone dues au transport maritime international; d'étudier des méthodes de mesure applicables au noir de carbone et de déterminer celle qui convient le mieux pour mesurer les émissions de noir de carbone dues au transport maritime international; d'étudier des mesures de contrôle appropriées en vue de réduire l'incidence des émissions de noir de carbone dues au transport maritime international dans l'Arctique; et de lui présenter un rapport final à sa soixante-cinquième session en 2014.

#### **IV. Activités en rapport avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement**

9. En février 2011, le Président de l'Organe exécutif a adressé une lettre au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concernant l'évaluation intégrée du PNUE et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur le noir de carbone et l'ozone troposphérique et les travaux connexes menés par l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques dans l'hémisphère Nord et le Groupe d'experts du noir de carbone, dans laquelle était évoquée une coopération future sur cette question. La réponse à cette lettre a été favorable. La lettre et la réponse ont été transmises au Bureau. La question du noir de carbone et de l'ozone troposphérique a été examinée à la vingt-sixième réunion du Conseil d'administration du PNUE en février 2011. Le Président a informé le Bureau des activités de suivi concernant l'évaluation PNUE/OMM, et de sa participation à l'élaboration d'un plan d'action sur cette question.

#### **V. Activités relatives à l'Union européenne**

10. Trois membres du Bureau (M. Williams, M<sup>me</sup> Vidic et M. Ballaman) ont participé à une réunion consultative du Groupe d'experts des parties prenantes de la Commission européenne en juin 2011, dans le cadre d'un examen approfondi de la Stratégie thématique de l'Union européenne sur la pollution atmosphérique ayant pour objet de recenser les possibilités d'amélioration et de fixer de nouveaux objectifs à long terme après 2020. Par la suite, ils ont renseigné un questionnaire visant à recueillir des avis et des données d'expérience au sujet de la Directive sur la qualité de l'air (2008/50/CE) et sa quatrième «directive fille» (2004/107/CE), soulignant certains points intéressants liés à la Convention liés à des niveaux d'ambition supplémentaires susceptibles de figurer dans une version révisée du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) et dans la Directive sur les limites d'émissions nationales (2001/81/CE), à des améliorations du processus normalisé EURO pour l'obtention de réductions d'émissions effectives, à l'établissement de liens plus étroits entre la qualité de l'air et les changements climatiques et aux émissions dues à l'agriculture.

#### **VI. Recommandations de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques dans l'hémisphère Nord sur une coopération plus large au niveau mondial**

11. À sa vingt-huitième session, en 2010, l'Organe exécutif a décidé de suivre les recommandations du rapport de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques dans l'hémisphère Nord sur une coopération plus large au niveau mondial, et a demandé au Bureau, en consultation avec les Bureaux de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe, du Groupe de travail des effets et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, ainsi qu'avec le secrétariat, d'établir une série de questions visant à évaluer le degré d'intérêt et les capacités des organisations pertinentes situées hors de la région de la CEE, en vue de coopérer davantage avec elles, et d'étudier les moyens les plus efficaces de renforcer cette coopération.

12. Le Bureau a examiné la question à ses réunions d'avril et de septembre. Il a pris note de ce que les Coprésidents de l'Équipe spéciale avaient engagé des travaux sur un projet de série de questions qui pourrait être distribué aux membres du Bureau, à d'autres organes de la Convention et au secrétariat. Au moment de la rédaction du présent document, ces travaux étaient toujours en cours.

## **VII. Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme au titre de la Convention**

13. Dans sa décision 2010/18, l'Organe exécutif a demandé au Bureau d'élaborer un plan d'action pour l'application de la stratégie à long terme et de le lui transmettre pour approbation à sa vingt-neuvième session en décembre 2011. À sa réunion d'avril 2011, le Bureau a échangé des vues préliminaires sur les éléments possibles du plan d'action; il a examiné par la suite un projet élaboré par M. F. S. Martini qui avait été distribué avant sa réunion de septembre. Le plan d'action, tel qu'approuvé par le Bureau, est présenté dans le document ECE/EB.AIR/2011/6.

## **VIII. Questions diverses**

14. Comme le lui avait demandé l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/106, par. 57 d)), le Bureau a examiné les conclusions de la quarante-huitième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen en avril 2011, et a donné des orientations pour l'élaboration de l'ordre du jour et la poursuite des travaux du Groupe de travail à sa quarante-neuvième session en septembre 2011, y compris l'organisation de réunions informelles et de groupes restreints de rédaction. Examinant les conclusions de la quarante-neuvième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, le Bureau a noté que la révision du Protocole de Göteborg n'était pas achevée et que les propositions de modification ne pourraient pas être présentées à l'Organe exécutif à sa vingt-neuvième session afin qu'il les adopte, comme c'était initialement prévu.

15. Le Bureau a donc décidé que les négociations se poursuivraient au cours de la session de décembre 2011 de l'Organe exécutif. Il a proposé qu'une session extraordinaire de l'Organe exécutif soit organisée à la suite de la cinquantième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (30 avril-4 mai 2012).

16. Le Bureau a pris note des débats tenus par les Bureaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets et est convenu des avantages qu'il y aurait à ce que les plans de travail soient biennaux ou triennaux plutôt qu'annuels, et de la nécessité d'établir une distinction claire dans le plan de travail entre les tâches courantes effectuées chaque année et les éléments nouveaux et les travaux de recherche dont la réalisation peut demander plus d'une année. Il a demandé au secrétariat d'établir le projet de plan de travail pour 2012-2013 (ECE/EB.AIR/2011/5) en conséquence.